

Facturation des taxes de taxe de raccordement avec un montant d'investissement au bilan

- 1) La commune facture un montant de CHF 5'000.- à titre de taxe de raccordement pour les eaux usées.
- 2) Le débiteur s'acquitte du montant facturé.

Débiteurs		Banque		Taxe de raccordement	
1010.xx		1002.xx		720.6370.xx	
1)	5'000	2)	5'000		5'000 1)
	5'000 2)				

Facturation des taxes de taxe de raccordement sans un montant d'investissement au bilan

- 1) La commune facture un montant de CHF 5'000.- à titre de taxe de raccordement pour les eaux usées.
- 2) Le débiteur s'acquitte du montant facturé.
- 3) le montant des taxes est viré dans le fonds taxe de raccordement eau potable au bilan

Débiteurs 1010.xx	Banque 1002.xx	Taxes de raccordement 720.4240.xx
1) 5'000	2) 5'000	5'000 1)
5'000 2)		
Attribution au financement spécial 720.3510.xx	Fonds taxes de raccordement 2900.xx	
3) 5'000	5'000 3)	

Utilisation du fonds

- 1) La commune réalise des travaux d'investissement pour CHF 1'000'000
- 2) La commune s'acquitte du montant facturé.
- 3) Au 31.12.xxxx, la commune comptabilise en charge et subvention d'investissement le coût des travaux (montant à disposition dans le fonds 300'000)
- 3) Au 31.12.xxxx, le montant est prélevé dans le fonds constitué au bilan.

Banque 1002.xx 1'000'000 2)	Créanciers 2000.xx 1'000'000 1) 2) 1'000'000	Fonds financement 2900.xx 4) 300'000 300'000 sans
Travaux de génie civil 720.5030.xx 1) 1'000'000	Autres charges d'exploitation 720.3199.99 3) 300'000	Subventions ménages privés 720.6370.xx 300'000 3)
Prélèvement financement 720.4510.xx 300'000 4)		